Monge
24813
Cam
Fre
22718

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA

CONVENTION NATIONALE,

PAR LE MINISTRE DE LA MARINE,

De l'état de situation de la Marine de la République,

Le 23 Septembre de l'an premier;

Imprimé, et envoyé aux 83 départemens et à l'Armée, par ordre de la Convention Nationale.

LE ministre de la marine va rendre à la Convention nationale le compte sommaire de l'état dans lequel il a trouvé le département qui lui a été confié, et celui de sa situation actuelle.

La marine étoit, pour ainsi dire, désorganisée. Les

THE NEWBERRY LIBRARY

lois pour la formation des corps des officiers civils et militaires étoient sans exécution ; plusieurs de ces lois n'étoient pas encore portées ; et l'organisation, qui auroit dû être terminée au premier novembre de l'année dernière, n'étoit que projetée. La rebellion d'une grande partie des officiers de l'ancien système, rendoit problématique leur remplacément. Quelques nominations royales déja faites, en donnant de l'activité à des fonctionnaires dont les principes n'assuroient point à la nation un service sûr et fidele, entravoient la marche du ministre.

L'assemblée nationale est venue à son secours. Aujourd'hui, le ministre de la marine peut assurer la République française que déja l'organisation des administrateurs des ports est achevée. Celle du port de Toulon, pour lequel les derniers événemens rendoient ce travail plus pressant, est expédiée ; un nouvel ordonnateur civil, digne de toute la confiance de la nation, est parti pour la mettre à exécution.

Celles des ports de Brest, Rochefort et Lorient, seront expédiées par le prochain courier ; enfin, celles des autres ports partiront incessamment après.

Aujourd'hui, le ministre assure la Convention qu'il trouvera dans la marine nationale une pépiniere de bons navigateurs, capables de défendre le pavillon de la République, et voués au maintien de sa liberté.

L'organisation militaire seroit achevée, et elle auroit pu être publiée, si les travaux de la législature lui avoient permis de rendre quelques décrets que le ministre a été autorisé à lui demander. Néanmoins il a pu jusqu'ici fournir à l'armement considérable répandu dans la Méditerranée et dans nos colonies.

La flotte de la Méditerranée étoit composée de

5 vaisseaux,
7 frégates,
7 corvettes,
et de 4 avisos.

Le ministre de la marine vient de la renforcer de dix vaisseaux armés à Brest, Lorient et à Rochefort. Quatre sont partis de Brest le 5 de ce mois pour cette destination ; les six autres n'attendent que les vents favorables pour mettre à la voile et les suivre : quelques frégates et corvettes y sont jointes.

Par cette jouction, la république française va avoir dans la Méditerranée une flotte imposante ; son commerce y sera protégé ; ses côtes seront défeudues, et son pavillon sera en état de se faire respecter par toutes les puissances qui naviguent dans ces mers. L'union et la fraternité regnent dans tous les équipages de ces vaisseaux. Officiers, matelots et soldats, tous ont juré avec enthousiasme de maintenir la liberté et l'égalité ; ils sont remplis de confiance dans leurs chefs.

Aux colonies de l'Ouest, la situation devient moins critique de jour en jour, depuis l'arrivée des troupes et des vaisseaux, et sur-tout depuis le décret qui assure aux hommes de couleur les droits de la nature.

A Saint-Domingue, la république maintient ses droits par une flotte de 4 vaisseaux,
4 frégates,
1 corvette,
3 avisos,
4 flûtes.

A la Martinique, 1 vaisseau,
3 frégates,
2 corvettes,
2 avisos,
1 flûte,

suffisent au service des Isles-du-Vent, y protégent le commerce, et sont destinés à y consolider un ordre et une paix fondés sur la justice.

Huit mille hommes de troupes à Saint-Domingue, et quatre mille aux Isles-du-Vent, doivent assurer l'exécution des décrets.

Le ministre de la marine voudroit pouvoir rendre un compte satisfaisant du civisme des officiers qui montent les vaisseaux en station dans les colonies ; mais il l'a ignoré jusqu'ici. L'éloignement des lieux, la difficulté de vérifier jusqu'à quel point sont fondées d'anciennes inculpations dirigées contre eux, le forceront peut-être à rappeler ces stations en France, afin de s'assurer des dispositions des personnes, et des services sur lesquels on peut compter de leur part.

A Terre-Neuve, 3 frégates,
et 2 avisos,

donnent des secours à nos navigateurs, et protégent les pêches sur les bancs.

Dans l'Asie, nos établissemens, que les orages politiques et

les trames ourdies par les rebelles ont peu troublés, sont soutenus par trois frégates.

A Cayenne, 1 frégate,
1 flûte,
1 aviso,

donnent à cette colonie, qui s'éleve à un état très-prochain de splendeur et de prospérité, tous les secours qui lui suffisent, à raison de son éloignement des troubles et des puissances rivales.

Quatre avisos ont porté les lois du 10 août dans les colonies; et déja le ministre de la marine a donné des ordres pour y envoyer le premier acte de la Convention nationale, par lequel elle a constitué la république française.

Un vaisseau de 110 canons est dans la rade de Brest, où il attend des ordres.

Dans la mer d'Allemagne, notre commerce est protégé par deux corvettes. Deux frégates destinées à croiser dans la Manche pour donner des secours aux navires qui arrivent de long cours, peuvent, au besoin, se joindre sur les côtes de la Flandre et de la Hollande.

Plusieurs gabares font continuellement le cabotage des ports. Enfin, des chaloupes-canonnieres défendent l'abord de nos côtes, et en éloignent la contrebande.

En recapitulant, la République fait flotter sur toutes les mers 102 pavillons tricolores; savoir,

21 gros vaisseaux,
30 frégates,
18 corvettes,
24 avisos,
2 chaloupes-canonnieres,
10 flûtes ou gabares.

Indépendamment de ces armemens, la République a dans ses grands ports 53 vaisseaux construits, dont

34 en état d'être armés,

et 19 susceptibles de réparations, radoubs ou refontes plus ou moins considérables.

Sur sept vaisseaux en construction, trois vont être incessamment lancés à l'eau.

La République a dans ses ports 41 frégates construites, dont 24 sont en état d'être armées, et dont 17 ont besoin de réparations plus ou moins fortes; elle en a sur les chantiers 6, dont une s'est mise à l'eau à la fin de l'année.

Le ministre va rendre compte de l'état des vivres et approvisionnemens des ports.

Le port de Brest a dans ses magasins de vivres de quoi satisfaire au service ordinaire jusqu'à la fin de l'année ; et en outre, il fournit des supplémens de vivres pour l'escadre de Toulon.

La régie des vivres a pris des mesures, tant chez l'étranger que dans l'intérieur de l'empire, pour satisfaire aux ordres qui lui ont été donnés relativement au service de l'année prochaine, et aux armemens extraordinaires que l'on pourroit ordonner.

Le port de Lorient a son approvisionnement de précaution, et de quoi satisfaire au service courant d'ici à la fin de l'année. Les régisseurs sont également assurés de pourvoir au service des vivres de l'année prochaine.

A Rochefort, les magasins sont également fournis pour le reste de l'année, et on est assuré de pourvoir au service de 1793.

A Bordeaux, relativement au secours des colonies, les magasins sont approvisionnés pour les envois ordinaires et extraordinaires, qui doivent alimenter, pendant les quatre premiers mois de l'année prochaine, les troupes des colonies du Vent et sous-le-Vent.

A Toulon, il existe, en ce moment, de quoi armer en vivres deux vaisseaux de 74 pour six mois, et de plus, fournir au service du port pour le reste de l'année.

Au surplus, la régie s'occupe, dans ce moment, de pourvoir avec célérité au service de l'année prochaine, et à l'armement extraordinaire de la méditerranée. Les régisseurs se plaignent de ce que l'inquiétude a gagné les citoyens dans quelques départemens : des envois destinés pour les ports de mer ont éprouvé des obstacles dans leur route, et n'arrivent point à leur destination.

Les approvisionnemens en bois de construction paroissent suffire pour les six premiers mois de l'année, sauf à se pourvoir de quelques pieces de choix dans la premiere et seconde espece. On espere que les derniers marchés passés dans les ports pourront fournir cette ressource.

De nouvelles propositions faites par les fournisseurs peuvent être acceptées, si la république ordonne de nouvelles constructions de vaisseaux.

Les ports sont suffisamment pourvus en mâtures du Nord, pour le service de 1793.

Les ports de Brest, Lorient et Rochefort sont pourvus en chanvre et en cordages pour l'armement de tous les vaisseaux, et le service de l'année courante. Les ordonnateurs de ces ports vont être autorisés à traiter pour le service de 1793.

L'état du port de Toulon est moins satisfaisant. Aussitôt qu'il a été connu du ministre, il s'est empressé d'autoriser l'ordonnateur à traiter pour l'achat des chanvres nécessaires au service de l'année, qui exige environ 18 mille quintaux. Les vaisseaux et frégates de Toulon sont au complet pour leurs voilures, si l'on en excepte les voiles légeres, qui ne se coupent qu'à l'armement. L'ordonnateur va être autorisé à faire des achats de toile légere pour cet approvisionnement.

Les ports paroissoient suffisamment approvisionnés en goudron pour le service courant : ils offrent environ 8 mille quintaux au-delà du nécessaire.

Les brais gras présentent les mêmes résultats, si l'on en excepte le port de Toulon, qui a quelques besoins. Le ministre soumettra incessamment à la Convention nationale l'état des dépenses à faire en 1793 pour la marine. Il entrera à cet égard dans de plus grands détails. Ces approvisionnemens seront considérables en raison des armemens effectués, et du peu de moyens qu'on a pu employer cette année.

Les travaux de la rade de Cherbourg ont été confiés à une commission qui rendra compte à la Convention nationale du résultat de ses opérations.

La dépense de ces travaux et de la direction de marine s'élevera pour cette année à 745,000 liv. ; elle a été soumise à la législature.

Il faut, pour armer tous les vaisseaux de la république, 10,250 canons de différens calibres.

Les ports en renferment 9,147.
Le déficit est de 1,103.

Il faut 781,000 boulets.
Il en existe 524,000
Le déficit est de 257,000

Il faut 15,000 fusils.
Il en existe 8,000
Le déficit est de 7,000

Il faut 8,700 pistolets.
Il en existe 8,100
Le déficit est de 600

Il faut 8,700 sabres.
Ils en existe 5,400
Le déficit est de 3,300

Il faut 47,800 quintaux de poudre.
Il en existe 29,100
Le déficit est de 18,700

Les arsenaux, d'après les ordres qu'ils ont reçus pour l'armement des gardes nationales des départemens et pour la défense de Paris, ont fourni,

216 canons de bronze.
266 en fer avec leurs affûts et attirails.
35,400 boulets.
19,200 fusils.
1,100 pistolets.
1,400 sabres.

Les forges à boulets et à mitraille, les manufactures d'armes qui travailloient pour la marine, ont reçu ordre de fournir, et fournissent en effet au département de la guerre, toutes les munitions qu'elles fabriquent journellement.

415

Les fonderies d'Indret, Ruelle, Forge-Neuve et la Mothe sont restées affectées à la marine; et leurs derniers états de situation annoncent qu'elles ont tant à l'ouvrage que prêts à être éprouvés, environ 180 canons de divers calibres, dont la livraison peut être faite incessamment dans les ports.

Le ministre a fait des demandes considérables de poudre à la regie, pour couvrir le déficit. Celles des fabriques qui avoisinent nos ports sont dans la plus grande activité, et les transports ne souffrent point de retard.

Les batteries des côtes qui, à Brest et à Rochefort sont sous la dépendance de la marine, vont être dans le plus bel état de défense à Brest, par les soins empressés et le zèle civique du commandant de ce port. Il en est de même à Rochefort.

En résumant l'état des ports, vaisseaux, arsenaux et munitions de la république, on voit que sa marine n'est point dans un état délabré quant aux vaisseaux et frégates, mais qu'il faudra de grands approvisionnemens pour faire face au service de l'année prochaine. Rien ne paroît devoir les rendre difficiles; on n'éprouvera d'autre inconvénient que de les payer un peu plus cher.

Le ministre prie la Convention de lui permettre de renvoyer à un autre jour l'exposition de l'état des colonies, dont la situation devient plus satisfaisante de jour en jour, et des relations de la République avec les puissances barbaresques, dont la présence de la flotte du contre-amiral Truguet pourra rendre les dispositions plus favorables.

Enfin le ministre présentera incessamment à la Convention nationale l'état des dépenses à faire en 1793; et il l'entretiendra alors de la situation des fonds de son département.

MONGE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.